

**S.I.V.U pour la mise en oeuvre du programme NATURA 2000  
sur le site du Mondarrain et de l'Artzamendi**

***NATURA 2000 programa MUNDARRAIN eta ARTZAMENDI  
eremuetan eramaiteko Sindikatua***

**Compte-rendu du Comité Syndical du 23 avril 2011**

***2011ko apirilaren 23ko Sindikatu Batzordeko Bilkuraren Bilduma***

Le Conseil Syndical du S.I.V.U pour la mise en oeuvre du programme NATURA 2000 sur le site du massif du Mondarrain et de l'Artzamendi s'est réuni le 23 avril 2011 à 10h00 sous la présidence de M. IRIQUIN

*2011ko apirilaren 23an goizeko 10etan, Sindikatuaren Sindikatu Batzordea bildu da IRIQUIN Jaunaren lehendakaritzapean.*

Présents - Hor zirenak : MM.Mmes **BERROUET** (Bidarray) – **BORDA** (Itxassou) - **DURRUTY** (Bidarray) - **IRIQUIN** (Itxassou) – **LAGARDE** (Ainhoa) – **MONGABURE** (Louhossoa) – **OLAIZOLA** (Espelette) - *Jaun andereak*

Absents excusés - Barkatuak : MM. – **ETCHEVERRY** (Souraïde) - **EZCURRA** (Ainhoa) – **IPUTCHA** (Espelette) – **SAINT-PIERRE** (Louhossoa) - **ZAMORA** (Souraïde) *Jaun andereak*

Membres en exercice : 12  
Kideak : 12

Présents : 7  
Hor zirenak : 7

Quorum : 7  
Quorum : 7

Secrétaire de séance / Idazkaria : M. **BERROUET** Jauna

Le Président indique que 2 nouveaux délégués ont récemment été désignés au sein de la Commune de Souraïde : Messieurs Patxi ZAMORA et André ETCHEVERRY.

Après avoir adopté le procès-verbal de la dernière séance, le Président sollicite le Comité Syndical quant au rajout d'une question à l'ordre du jour.

Le Comité Syndical après avoir accepté la modification a pris les décisions suivantes :

*Aintzineko bilkuraren bilduma onartu ondoan, Lehendakariak Sindikatu Batzordeari pondu baten gehitzea galdetzen dio.*

*Sindikatu Batzordeak, aldaketa onartu ondoan, ondoko deliberoak hartu ditu :*

**1- Vote du Compte Administratif 2010**

**1- 2010eko Kontu Administratiboaren botoa**

Dans la mesure où le S.I.V.U a été créé en 2010, Mme le Percepteur de Cambo-les-Bains a établi un compte de gestion qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Ce compte de gestion doit parfaitement concorder avec le Compte Administratif.

Même si le Compte Administratif est néant, l'assemblée délibérante doit voter les documents budgétaires de l'année précédente.

Le Compte Administratif 2010 s'avérant être conforme au Compte de Gestion de la Trésorerie, il est approuvé à l'unanimité des présents.

*Sindikatu Batzordeak, 2010eko kontu administratiboa Zerga Etxeko kontu kudeaketaren arabera zela ikusi ondoren, aho batez onartua izan da.*

## **2- Vote du Budget Primitif 2011**

### **2- 2011ko Lehen Aurrekontuaren botoa**

Le Président reprend les grandes lignes du Budget Primitif 2011 en s'appuyant sur les orientations budgétaires évoquées lors de la réunion du Comité Syndical du 4 mars 2011 et demande aux membres présents de procéder au vote du budget.

Le Comité Syndical vote et approuve à l'unanimité les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2011 :

*Sindikatu Batzordeak, aho batez, 2011ko aurrekontua baieztatzen du :*

#### Investissement

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

#### Inbertsioa

Gastuak : 0,00 €

Diru-bilketak : 0,00 €

#### Fonctionnement

Dépenses : 151 922,00 €

Recettes : 151 922,00 €

#### Funtzionamendua

Gastuak : 151 922,00 €

Diru-bilketak : 151 922,00 €

## **Questions diverses**

### **Galdera desberdinak**

- Ordre de mission : afin que les opérateurs délégués et les sous-traitants puissent silloner les propriétés privées non closes du massif Natura 2000, un ordre de mission a été préparé par le S.I.V.U. De plus, le S.I.V.U a sollicité le Préfet des Pyrénées-Atlantiques pour la délivrance d'un arrêté préfectoral d'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées. Chaque commune du territoire a été destinataire de cet arrêté pour affichage.

A NOTER : l'arrêté, en son article 3, précise que ces personnes ne pourront s'introduire dans les propriétés privées closes que 5 jours après notification individuelle de l'arrêté au propriétaire.

- Réunion de travail SIVU / Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive du 16 mars 2011 : les 2 structures s'accordent à penser qu'il est dans leur intérêt d'opter pour une démarche de travail coopératif. Il en ressort que les zones réellement diagnostiquées dans le DOCOB de « La Nive » seront intégrées par le S.I.V.U qui, à son tour, informera le Syndicat de la Nive des zones qu'il envisagera d'étudier. Il est convenu aussi que le S.I.V.U soit associé à la définition des mesures de gestion du DOCOB de « La Nive » . les stratégies d'animation pourront également être menées conjointement.
- Réunion publique d'information : 2 réunions publiques sont prévues les 23 et 24 mai prochains à Itxassou et Espelette. Ces réunions sont organisées par secteur : Louhossoa, Bidarray et Itxassou / Ainhoa, Souraide et Espelette. Elles auront pour but de présenter le contenu du programme Natura 2000, le site du Mondarrain et de l'Artzamendi, les opérateurs délégués et la méthode de travail.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h00.

*Gaia bukatua denez, bilkura goizeko 11'00etan gelditzen da.*